PROJETS URBAINS

PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RD 2 EN BOULEVARD URBAIN DE SETE A BALARUC AVEC L'AMENAGEMENT D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP)

BILAN DE LA CONCERTATION

Du lundi 26 septembre au mercredi 26 octobre 2022

Novembre 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

I. CADRE GÉNÉRAL DE LA CONCERTATION 5

1.1 LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION 5

1.2 L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION 6

II. DISPOSITIFS DE PARTICIPATION 10

2.1 LES OUTILS D'INFORMATION MIS EN ŒUVRE 10

2.2 LES DISPOSITIFS DE PARTICIPATION : BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION 10

III. SYNTHESE DES PRINCIPAUX ÉCHANGES 15

IV. CONCLUSION : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT A L'ISSUE DE LA CONCERTATION 21

V. ANNEXES 22

INTRODUCTION

Le territoire de Sète agglopôle méditerranée (SAM) se caractérise par une part modale de la voiture individuelle importante, mais comparable à des agglomérations de taille similaire (Sète agglopôle méditerranée : 60% de part modale de voiture particulière (VP) en 2014, comparable à Martigues par exemple).

Cependant, les difficultés de circulation sur le territoire sont quotidiennes, en particulier pour accéder au ville-centre de Sète, de par sa situation quasi insulaire. L'axe concerné par le projet (Route Départementale 2) est fortement congestionné. D'un autre côté, les autres villes de l'agglomération sont moins peuplées mais bénéficient d'un dynamisme économique grâce notamment aux activités touristiques et maritimes, ce qui génère de nombreux déplacements tout autour de l'étang.

Sète agglopôle méditerranée, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, gère son propre réseau composé de plus de 20 lignes pour plus de 3 200 000 voyageurs annuel. Le développement et la modernisation des transports en commun sont de réels enjeux pour le territoire, qui sont inscrits au Plan de Déplacements Urbains 2020-2030. Afin de répondre aux objectifs du PDU, plusieurs projets structurants de transport sont en cours sur le territoire, notamment **la requalification de l'axe RD2, reliant Balaruc à Sète en boulevard urbain avec** ;

- ✓ **à ses extrémités** :

- La Gare Routière d'Echanges Multimodale à Balaruc-le-Vieux (BLV) dont les travaux ont débuté en septembre 2022.
- Le Pôle d'Echanges Multimodal à Sète : Le Parvis Sud est en service depuis 2019. La livraison du Parvis Nord et de la passerelle au-dessus des voies, connecté au futur TCSP sur la RD2, est prévue pour 2024

- ✓ **Et tout du long :**

- L'aménagement d'une piste verte intercommunale (cycles et piétons) inaugurée en 2020
- L'aménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

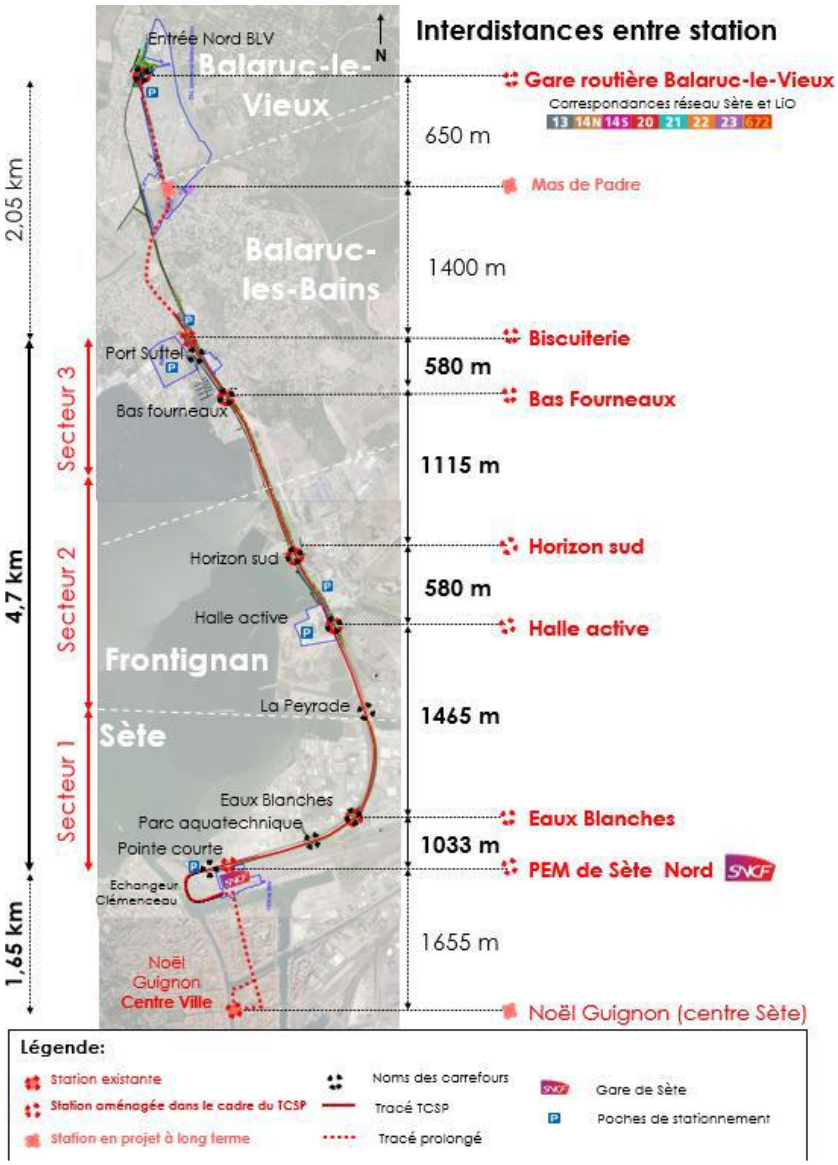

Les bénéfices attendus :

❖ **En matière de Transport :** L'amélioration de l'attractivité des transports en commun en offrant une alternative à la voiture individuelle,

❖ **En matière de Cadre de vie :** La sécurisation de tous les modes par une transition urbaine réussie,

❖ **En matière Environnementale :** L'amélioration la qualité de vie sur l'est du bassin de Thau (création d'espaces paysagers de qualité, amélioration de qualité de l'air par l'utilisation d'un matériel roulant électrique et la diminution du trafic sur la RD2, bruit, ...).

I. CADRE GÉNÉRAL DE LA CONCERTATION

1.1 LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation a pour objet d'informer la population concernée par le projet de requalification de la RD2 et de recueillir les observations pour faire évoluer le projet en conséquence avant qu'il ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

Elle porte donc sur l'opportunité et les caractéristiques du projet.

La concertation sur ce projet d'infrastructure routière a démarré depuis plusieurs années notamment au travers de l'élaboration du Plan de Déplacement Urbain (PDU) 2020-2030 (**CF. ANNEXE**, bilan de la concertation PDU de mars 2019).

Il n'y a pas eu de présentation directement auprès du public pendant la période 2020-2021 (en partie dû à la crise sanitaire du Covid-19).

Pour autant, une page est dédiée au projet sur le site internet de l'agglomération depuis le début du projet et restera ouverte jusqu'à sa complète réalisation et continuera d'être actualisée pendant toute la durée du projet.

Page d'accueil du site de Sète agglopôle dédié au projet de TCSP

La concertation spécifique qui s'est déroulée du 26 septembre au 26 octobre 2022 (objet du présent bilan) a permis de relancer l'information auprès du public sur ce projet qui a connu entre temps quelques ajustements.

1.2 L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

➔ Le cadre réglementaire

Par l'arrêté n°AR2022-013 du 21 septembre 2022 **(CF. ANNEXE)**, Sète agglopôle méditerranée a ouvert un processus de concertation règlementaire dont il tirera le bilan et mettra ce dernier à disposition du public sur son site internet http://www.agglopole.fr/

La concertation est une étape obligatoire conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

Sète agglopôle méditerranée poursuivra cette concertation tout au long de l'élaboration du projet.

Une concertation du public, organisée par Sète agglopôle méditerranée, a été ouverte pour une durée de 31 jours conformément à l'arrêté n°2022-013 du 21 septembre 2022, **du lundi 26 septembre au mercredi 26 octobre 2022 inclus.** Elle concerne le **projet de requalification de la Route Départementale 2 (RD2) en boulevard urbain, de la Gare Routière de Balaruc-le-Vieux au Pôle d'Echanges Multimodal de Sète, avec l'aménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) entre Balaruc-les-Bains et Sète.**

DOSSIER DE PRÉSENTATION DU PROJET →

MODALITÉS DE LA CONCERTATION →

PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION →

A l'issue de cette concertation, un bilan va être établi et publié sur le site internet de Sète agglopôle méditerranée.

Pour autant et conformément à l'article L 103-2 alinéa 3° du code de l'urbanisme, le projet doit faire l'objet d'une concertation du public pendant toute sa durée d'élaboration.

A ce titre, le dossier de présentation du projet reste toujours accessible sur le site internet de l'agglomération et l'adresse électronique concertation.tcsp.rd2@agglopole.fr reste active afin de permettre le recueil des observations du public.

Page d'accueil du projet sur le site internet de l'agglomération

➔ Les modalités de la concertation fixées à l'article 3 de l'arrêté du 21 septembre 2022

Article 3 : Modalités de la concertation

Un avis d'ouverture de la concertation publique **(CF. ANNEXE)**, précisant sa date de démarrage et sa durée, sera, 8 jours avant l'ouverture de la concertation et ce, pendant toute la période de la concertation :

- mis en ligne sur le site internet de Sète agglopôle méditerranée http:/www.agglopole.fr/ ainsi que sur sa page Facebook,
- affiché à l'accueil de Sète agglopôle méditerranée, 4 avenue d'aigues 34110 Frontignan
- affiché à l'accueil de la Mairie de Sète, 20bis Rue Paul Valéry
- affiché à l'accueil de la Mairie de Frontignan, Place de l'Hôtel de ville
- affiché à l'accueil de la Mairie de Balaruc-les-Bains, Avenue de Montpellier
- affiché à l'accueil de la Mairie de Balaruc-le-Vieux, 17 place de la Mairie

L'avis sera également publié à la date d'ouverture de la concertation :

- dans un journal local **(CF. ANNEXE)**
- par voie de communiqué de presse

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures habituels d'ouvertures des Mairies (hors jours fériés) et du siège de l'agglomération.

Le dossier de concertation qui est également disponible sur le site institutionnel http:/www.agglopole.fr/, comprend :

- l'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation
- un dossier présentant les objectifs du projet et son périmètre
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent également être déposées sur la boîte mail suivante :
concertation.tcsp.rd2@agglopole.fr

➔ Deux réunions publiques

Une première réunion publique a été organisée le mardi 18 octobre 2022 à 19h à la Mairie de Balaruc les Bains (BLB).

Une seconde réunion publique a été organisée le mardi 25 octobre 2022 à 18h à la Mairie de Balaruc le Vieux (BLV).

Des fiches de participation étaient mises à disposition du public à l'accueil pour permettre à ceux qui n'auraient pu ou voulu s'exprimer oralement de le faire par écrit.

➔ Le calendrier de la concertation

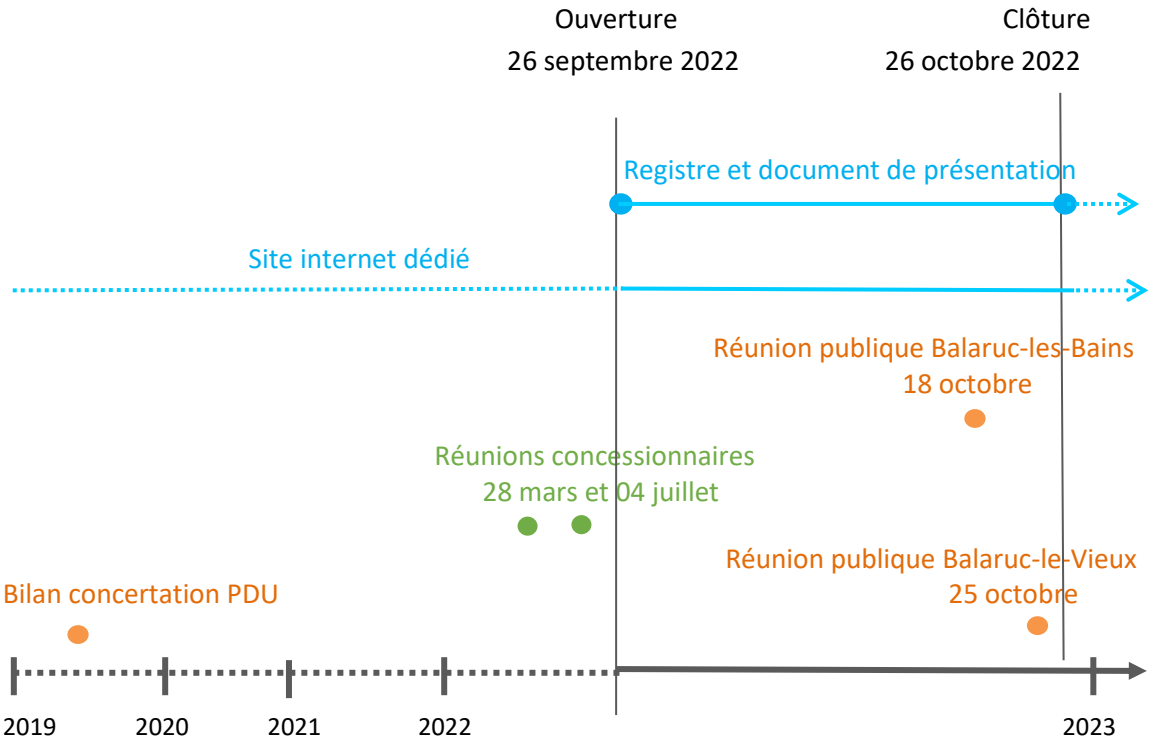

NB :
Réunion présentation aux élus de Sète du TCSP le 15 septembre 2022.
Réunion services techniques ville de Sète pour entretien et exploitation 05 avril 2022 et en suivant le Cotech du 7 juillet.
Compte-rendu des réunions concessionnaires **en ANNEXE**

II. DISPOSITIFS DE PARTICIPATION

2.1 LES OUTILS D'INFORMATION MIS EN ŒUVRE

Les informations relatives au projet étaient disponibles *via* plusieurs canaux de communication pour élargir l'audience de la concertation.

➔ Campagne de communication

Relations avec la presse :

Un communiqué de presse qui reprenait l'avis d'ouverture de la concertation a été diffusé en amont à 56 journalistes locaux et régionaux de la presse écrite (généraliste et économique), audiovisuelle, numérique et des agences de presse.

Sites et réseaux sociaux :

Pour compléter cette campagne de communication, plusieurs messages d'actualité ont été diffusés en amont des deux réunions publiques dans les pages d'actualité du site internet de l'agglomération, ainsi que dans les réseaux sociaux *via* les comptes Twitter et pages Facebook de l'agglomération et des villes concernées.

Panneaux d'affichage lumineux aux entrées des villes concernées :

Pour l'annonce des réunions publiques.

2.2 LES DISPOSITIFS DE PARTICIPATION : BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

➔ La réunion publique du 18 octobre 2022

La première réunion publique organisée dans le cadre de la concertation sur le projet de requalification de la RD2 a accueilli une vingtaine de personnes composées majoritairement de commerçants du pôle commercial situé au rond-point dit « de la Mane » (bas de la rue du serpentin).

Plusieurs techniciens représentants du maître d'ouvrage étaient présents en tribune pour répondre aux questions du public.

Après une présentation par Monsieur le Maire des enjeux du projet à l'échelle de l'agglomération et de la ville de Balaruc les Bains, ainsi que la visualisation de la vidéo du

projet de TCSP https://www.youtube.com/watch?v=hD5kiW_feg0, le débat s'est engagé avec le public.

Dix-huit questions et avis ont été exprimés et ont donné lieu à des réponses de la part de Sète agglopôle méditerranée et de la ville de Balaruc les Bains.

➔ La réunion publique du 25 octobre 2022

La seconde réunion publique a accueilli plus d'une cinquantaine de personnes. Elle a suscité vingt-et-une questions et trois avis du public.

Plusieurs techniciens représentants du maître d'ouvrage étaient présents en tribune pour répondre aux questions du public.

Après une présentation par Monsieur le Maire de l'intérêt du projet de TCSP en général et de la gare routière en particulier avec des visuels du projet (en cours de construction), le débat s'est engagé avec le public.

La phase de débat avec le public qui a suivi a donné lieu à une quinzaine d'avis et questions. Ces dernières ont obtenu des réponses pendant la réunion publique.

➔ Le registre

Aucune observation écrite n'a été consignée dans les registres qui étaient disponibles à l'hôtel d'agglomération ainsi qu'aux Mairies des communes concernées.

➔ Le site internet dédié

Statistiques de fréquentation des pages consacrées au projet de requalification de la RD2 et de la mise en place du TCSP sur le site internet de l'agglomération durant la période de concertation (1 mois) : 414 visites

➔ Les messages adressés par courrier

2 courriers ont été adressés au maître d'ouvrage entre le 26 septembre et le 26 octobre 2022.

Il s'agit de courriers institutionnels provenant des communes de Sète et de Balaruc-les-Bains.

➔ Les messages adressés par courriels

2 courriels ont été adressés au maître d'ouvrage via l'adresse électronique concertation.tcsp.rd2@agglopole.fr entre le 26 septembre et le 26 octobre 2022.

Il s'agit de courriels provenant d'habitants du territoire.

Chiffres clés de la concertation

70 personnes rencontrées aux 2 rendez-vous de la concertation

414 visites sur le site internet dédié au projet

2 courriers postaux reçus

2 courriels reçus

33 questions posées

III. SYNTHESE DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

La synthèse des échanges avec le public est présentée sous forme de citations des écrits recueillis *via* l'adresse postale et électronique ainsi que des questions orales posées lors des réunions publiques.

Eu égard à la qualification du projet en infrastructure routière, l'expression du public et les réponses du maître d'ouvrage sont regroupées en un seul et même thème, celui de la mobilité. Il sera présenté dans un 1er temps les 2 courriers institutionnels ainsi que les 2 courriels avec réponses du maître d'ouvrage pour enfin décliner les questions du public posées lors des deux réunions.

Les questions apparaissent « entre guillemets » et les réponses du maître d'ouvrage Sète agglopôle méditerranée *en italique.*

*****

Tout d'abord l'opportunité du projet de requalification de la RD2 avec l'aménagement d'un TCSP a été globalement confirmée à l'issue de la concertation. La question a été posée directement au public présent lors des deux réunions publiques et elle n'a pas suscité d'opposition.

Les premiers travaux doivent démarrer aux 2 extrémités du linéaire TCSP c'est-à-dire :

- Dès sept 2022 pour la gare routière à BLV (fin octobre 2022, déviation de la piste cyclable derrière Banette, 9 janvier, fermeture de l'aire de jeux pour enfants et 13 février 2023, basculement des circulations)
- Mi-2023 pour le tronçon sétois

Courrier de la ville de Sète du 25 octobre 2022

« La ville réaffirme sa volonté de voir se réaliser un carrefour giratoire au niveau du quartier de la pointe courte »,

- *Sète agglopôle méditerranée fera le maximum pour répondre aux attentes de la ville bien que le giratoire de la Pointe Courte est également dépendant des accords d'Enedis au regard des accès au Poste Source*

Courrier de la ville de Balaruc-les-Bains du 21 octobre 2022

« …souhait de la municipalité que soit maintenu en entrée de ville le rond-point dit de la « Mane » », *à ce stade (phase AVP),*

- *SAM avait prévu un carrefour à feux mais SAM s'engage à étudier la faisabilité technique du maintien d'un giratoire à condition que l'aménagement soit compatible avec un TCSP et la priorité aux bus. En effet, l'investissement de plusieurs millions d'euros sur le secteur de BLB n'a de sens pour SAM qu'à la condition que la vitesse commerciale des bus soit améliorée.*

E-mail de Sylvain BALZA le 04 octobre 2022

« Le projet TCSP est au final un projet de nouvelle voie de bus, ce n'est pas une mauvaise chose mais il est dommage que les accès vélo en souffrent »,

- *Les accès vélos ne souffrent pas du projet de TCSP en lui-même. En effet, en parallèle au TCSP, SAM porte un projet de réalisation de voie verte qui permettra d'améliorer les liaisons cyclables entre les communes*.

« L'entrée de Sète restera problématique : la passerelle au-dessus des voies n'est pas ouverte aux vélos ce qui oblige les cyclistes à contourner par la rampe automobile et accéder à la gare côté sud dans le flot des voitures ; résultat, pas d'accès à la gare côté sud et au quartier au-delà en dehors des voies ouvertes aux voitures »,

- *La vocation principale de la passerelle n'est effectivement pas d'accueillir des vélos toutefois, les 4 ascenseurs sont dimensionnés pour accueillir des vélos et les escaliers intégreront des goulottes pour les vélos. Les cyclistes auront donc trois possibilités pour accéder au centre-ville :*
    - *Soit passer par la passerelle*
    - *Soit passer par le quartier de la pointe où ils devront effectivement mettre pied à terre au droit du pont ferré et du pont sadi Carnot mais SAM continue de mener des discussions avec la Région pour supprimer cette discontinuité en transformant les escaliers en rampe douce piétons/vélos*
    - *Soit passer par l'échangeur Clémenceau*

« A Balaruc les bains le plan censé présenter l'état actuel (page 27), n'est pas conforme, il n'y a pas de piste cyclable Avenue de la gare, et pas non plus de voie verte au-delà de la biscuiterie. Par contre ne figurent pas les deux bandes cyclables de la RD2. Il est regrettable que les aménageurs raisonnent sur des figures fausses. Et les aménagements P+R de la raffinerie ne se feront qu'à terme (donc pas tout de suite, voire jamais). Le seul message correct de ce plan est "Connexion modes doux à améliorer". Vous envisagez quoi ? »,

- *Il conviendra de travailler avec la ville pour :*
    - *Soit limiter à 30 km/h l'avenue de la gare afin que les cyclistes puissent circuler sur la chaussée de manière plus sécurisée*
    - *Soit travailler à un aménagement dans la Zone d'Activité Maritime pour arriver plus facilement au terrain de Tambourin à l'entrée de la commune*
- *Etant précisé que grâce à la voie verte dans la tranchée, même si le trajet est plus long, ils pourront rentrer dans Balaruc-les-Bains par le secteur de la Fiau (via les campings des vignés)*

« A Balaruc les bains, il existe actuellement la récente voie verte qui s'arrête à la biscuiterie (à quand la poursuite jusqu'à Balaruc le vieux ?) mais il existe aussi deux bandes cyclables le long de la RD2, celle en bordure d'étang est très pratique et utile, le TCSP les supprime, c'est dommage, il serait tellement mieux de conserver une piste ou bande cyclable double sens ouverte aux piétons et aux vélos le long de l'étang entre Biscuiterie et Bas fourneaux. »,

- *Comme indiqué précédemment, la continuité cyclable derrière la biscuiterie sera réalisée début 2023 et l'ouverture au public est prévue au printemps.*

E-mail de Stéphanie BALZA en date du 09 octobre 2022

« Nous regrettons que le tronçon entre la biscuiterie et Mas du padre n'est pas inclus dans le projet de réaménagement de la RD2. Cela est d'autant plus regrettable que cette portion de la RD2 impact réellement sur la vie des riverains. Aussi, pouvez-vous étudier les points suivants *:*

- *Le TCSP sera mis en œuvre dans les secteurs où effectivement la nécessité d'améliorer la vitesse commerciale des bus est prégnante. Ce qui n'est effectivement pas le cas entre la Cure Gourmande et le Mas du Padre. Toutefois SAM travaillera à la jonction piétonne entre la cure gourmande et les nouvelles résidences du secteur dit « La colline » et dans le cadre du développement de la ZACOM de balaruc, une reprise complète de l'embranchement au droit de la RD2 et du mas du padre est bien prévue (création d'un giratoire)*

- Les habitants de balaruc les bains situés aux résidences « l'esquisse et Mas du Padre » sont gênés par le passage de la RD2. Ils subissent des nuisances sonores, de pollution et de vibrations. Le projet, va-t-il permettre de réduire fortement ces préjudices ? *Aucun aménagement spécifique n'est prévu au droit de la RD2*

- Est-il prévu l'intégration de murs anti-bruit ? *Aucun aménagement spécifique n'est prévu au droit de la RD2*

- Pouvez-vous intégrer des régulateurs de vitesses comme par exemples : radars ou dos d'âne afin de contraindre les véhicules à réduire leur vitesse et de ce faite les nuisances sonores et pollutions ? *SAM étudiera cette demande*

- Ce projet va-t-il améliorer les conditions de vie des habitants de Balaruc les Bains par la réduction des nuisances liées au trafic (bruit et pollution de l'air entre autres), et de renforcer la sécurité routière des riverains ? *L'objectif général du projet est bien d'augmenter la part de d'utilisation des transports en commun et donc de diminuer la pression automobile.*

- La route sera-t-elle interdite au de poids lourds ? *L'itinéraire privilégié pour les poids-lourds est situé sur la RD600 mais la circulation au PL ne sera pas interdite car la desserte du cœur de ville à BLB voire de certaines zones d'activités nécessitera toujours le passage des PL*

Questions du public lors de la réunion du 18 octobre 2022

« Est-il prévu un parking aux abords de la future gare routière à Balaruc le Vieux ? »

- *Non car pas de foncier disponible aujourd'hui à cet effet. Le parking de carrefour, bien que privé, jouera ce rôle dans un 1er.*

« Au niveau du parking de l'intermarché à Balaruc les Bains, la suppression de l'entrée/sortie directement sur la RD2 afin de permettre la continuité piétonne et cyclable n'est pas viable car va obliger de passer par la station d'essence Totale »

- *Un plan de circulation devra être trouvé avec Intermarché*

« L'association du quartier les Marines de Thau (env. 1000 pers), résidence Bas Fourneaux, craint un temps d'attente au feu rouge plus long demain après la réalisation du projet »

- *La fréquence du futur TCSP sera toutes les 20 minutes donc pas d'impact sur la réserve capacitaire à ce croisement.*

« Pourquoi le projet présente-t-il des feux tricolores à la place du giratoire actuel du Mane à BLB ? »

- *On est en entrée de ville et le giratoire est un aménagement routier peu adapté à l'environnement urbain puisqu'il présente des conflits d'usage entre les différentes mobilités (vélo et piéton contre véhicule)*

« L'accès direct depuis le rond-point du « Mane » à l'espace commercial à BLB est indispensable à préserver car il est un véritable générateur de flux de clientèle et donc de chiffre d'affaire »

« Quid du sens de circulation autour de l'espace commercial ? »

Sera définit en concertation avec la copropriété et les commerçants

« Le projet de réhabilitation de l'espace commercial porté par un des principaux propriétaires pourra s'articuler avec le projet de TCSP »

« Quid du fonctionnement de l'allée dit des « notaires » avec l'aménagement d'un carrefour à feux en lieu et place de l'actuel giratoire du Mane ? »

Tant que la voirie au travers du site de la Raffinerie du Midi ne sera pas réalisée il sera effectivement moins aisé de pouvoir aller dans le sens BLB-BLV

« Proposition du public de phaser le projet en fonction de la possibilité ou non de traverser le site de la Raffinerie du Midi »

« Quid du devenir du petit giratoire (accès lotissement Terrasse de Thau) ? »

Il sera maintenu avec la création le long de la voirie requalifiée d'un cheminement piéton aujourd'hui inexistant reliant le lotissement à l'espace commercial

« Quid du raccordement au chemin d'Aymé à l'arrière de l'espace commercial ? »

Sera uniquement dévolu à la desserte du futur quartier des Nieux puisque raccordement techniquement difficile à la RD2 (nécessité d'un ouvrage en superstructure type passerelle)

« Quid de l'entretien des espaces verts ? »

Normalement c'est SAM qui récupère l'entretien comme c'est déjà le cas avec le CD34 sur tous les tronçons de la départementale en secteur urbain (Sète). Le département n'assurant que les travaux/interventions de mise en sécurité. Des conventions d'entretien (pour 30 ans) pourront être signées comme c'est déjà le cas pour la future gare routière à BLV

2 principales problématiques soulevées lors de cette réunion :

- celle de l'accès direct à l'espace commercial depuis le giratoire du « Mane » que le public et le Maire souhaitent voir préservé
- celle relative à l'entretien de la future voirie requalifiée (via des conventions dans un 1er temps). Pose la question de la domanialité future (déclassement en voirie intercommunale ?).

1 engagement du maître d'ouvrage :

Faire retravailler le maître d'œuvre Ingerop sur de nouveaux aménagements possibles autour de l'actuel giratoire du « Mane » (voies bus au milieu du giratoire, etc…) et en faire la présentation auprès du public d'ici le printemps 2023.

Questions du public lors de la réunion du 25 octobre 2022

« Les platanes le long de l'actuelle RD2 seront-ils conservés ? »

- *Oui, seuls 3 d'entre eux seront abattus. Le projet de la gare routière prévoit de planter 90 arbres de hautes tiges*

« Souhait d'avoir un guichet unique proposant l'ensemble des services associés aux mobilités (abonnement…) sur le site de la future gare routière de BLV comme c'est aujourd'hui le cas à Sète au passage des dauphins. »

« Date de la 1ère mise en service du TCSP ? »

- *Fin 2024 sur le tronçon sétois*

« Quels seront les impacts du projet sur les arrêts actuels dans BLV ? »

- Les arrêts actuels seront maintenus et 1 bus express sur 3 desservira le centre-bourg

« Craintes sur les nuisances sonores et olfactives des bus qui stationneront aux quais de la gare routière »

- Flotte de bus électriques qui ne génèrent pas de bruit ni de pollution directe.

« Que va apporter le projet aux balarucois ? »

- C'est avant tout un projet de territoire qui doit profiter aux 125 000 habitants
- Amélioration du cadre de vie avec la baisse de fréquentation des véhicules sur la RD2 requalifiée
- Amélioration des conditions de mobilités
- Nouveau jardin d'enfants plus spacieux et sécurisé

Principale problématique soulevée :

L'absence de parking dédié aux abords directs de la future gare routière de BLV avec le risque de voir les véhicules se garer dans les rues adjacentes.

IV. CONCLUSION : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT A L'ISSUE DE LA CONCERTATION

Au regard de cette nouvelle phase de concertation (post-covid), l'opportunité et les principales caractéristiques du projet ont été confirmées.

Ainsi, Sète agglopôle méditerranée va :

- Conforter la phase PRO du tronçon sétois ;
- Préciser la phase AVP des autres tronçons ;

Tout en poursuivant la démarche de concertation autour du projet durant toute la durée de son élaboration.

Une attention particulière sera portée sur le dialogue avec les copropriétaires/locataires de l'espace commercial situé à proximité du rond-point dit de la Mane (bas de la rue du Serpentin) à Balaruc-les-Bains.

V. ANNEXES

Les originaux de toutes les annexes ci-dessous mentionnées sont à disposition auprès du service Foncier Projets Urbains de Sète agglopôle méditerranée

Arrêté du 21 septembre 2022

Avis d'ouverture de la concertation

Attestation de parution Midi Libre

Attestation d'affichage des communes

Compte-rendu des réunions avec les services techniques de la ville de Sète et les concessionnaires

Courriers des communes de Sète et Balaruc les Bains

<u>Dossiers détachés du présent bilan car trop volumineux :</u>

Dossier de présentation du projet et son périmètre mis à disposition lors de la concertation du 26 septembre au 26 octobre 2022

Bilan de la concertation du PDU, mars 2019

Arrêté du 21 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 21/09/2022
Reçu en préfecture le 21/09/2022
Affiché le
ID : 034-200066355-20220915-AR2022_013-AR

FOLIO

ARRÊTÉ N°AR2022_013

Date de publication le	21 SEP. 2022	Transmis en préfecture le	21 SEP. 2022

Objet : **TCSP RD2 - Modalités de la concertation**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants et R.103-1,
Vu l'arrêté n°2021-1-1259 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 11 octobre 2021 portant modification des compétences de Sète agglopôle méditerranée et en fixant les statuts,
Vu la délibération n°2020-030 issue du procès-verbal d'élection du Président et des Vice-présidents de Sète agglopôle méditerranée, dressé lors du Conseil communautaire du 09 Juillet 2020, portant élection de Monsieur François Commeinhes en qualité de Président de Sète agglopôle méditerranée,
Vu la décision du Président n°2021-116 en date du 28 avril 2021 relative aux demandes de subventions pour la réalisation d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre entre Sète et Balaruc-les-Bains,
Vu la décision du Président n°2021-244 en date du 18 août 2021 relative au plan de financement de la gare routière de Balaruc-le-Vieux,

Considérant la politique ambitieuse sur les mobilités engagée par Sète agglopôle méditerranée au travers du projet de requalification de la route départementale 2 incluant le déploiement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP),
Considérant les opérations soumises à concertation au titre de l'alinéa 3° de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme et notamment celles relevant d'un investissement routier d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, en application de l'alinéa 2° de l'article R.103-1 du Code de l'urbanisme,
Considérant que cette concertation est obligatoire, et conformément au 3° de l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme, il appartient au Président de l'EPCI de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

ARRÊTE

Article 1 : Objectifs de la concertation
Les objectifs de cette concertation sont :

- de fournir une information claire sur le projet d'aménagement de requalification de la route départementale 2 qui doit permettre le déploiement d'un Transport en Commun en Site Propre,
- de permettre l'expression du public,
- d'optimiser ce projet dans les réponses à apporter.

Envoyé en préfecture le 21/09/2022
Reçu en préfecture le 21/09/2022
Affiché le
ID : 034-200066355-20220915-AR2022_013-AR

FOLIO

Article 2 : Périmètre du projet
Le périmètre du projet comprend l'ensemble de l'actuelle route départementale 2 et de ses abords de voiries, depuis l'échangeur Clémenceau à Sète jusqu'à la future gare routière de Balaruc-le-Vieux au rond-point dit « la Barrière ».

Ce périmètre est matérialisé sur le plan en annexe.

Article 3 : Modalités de la concertation
Un avis d'ouverture de la concertation publique, précisant sa date de démarrage et sa durée, sera, 8 jours avant l'ouverture de la concertation et ce, pendant toute la période de la concertation :

- mis en ligne sur le site internet de Sète agglopôle méditerranée http:/www.agglopole.fr/ ainsi que sur sa page Facebook,
- affiché à l'accueil de Sète agglopôle méditerranée, 4 avenue d'Aigues 34110 Frontignan,
- affiché à l'accueil de la Mairie de Sète, 20bis Rue Paul Valéry,
- affiché à l'accueil de la Mairie de Frontignan, Place de l'Hôtel de ville,
- affiché à l'accueil de la Mairie de Balaruc-les-Bains, Avenue de Montpellier,
- affiché à l'accueil de la Mairie de Balaruc-le-Vieux, 17 place de la Mairie.

L'avis sera également publié à la date d'ouverture de la concertation :

- dans un journal local,
- par voie de communiqué de presse.

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures habituels d'ouvertures des Mairies (hors jours fériés)et du siège de l'agglomération.

Le dossier de concertation qui est également disponible sur le site institutionnel http:/www.agglopole.fr/, comprend :

- le présent arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation,
- un dossier présentant les objectifs du projet et son périmètre,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent également être déposées sur la boîte mail suivante :
concertation.tcsp.rd2@agglopole.fr

Article 4 : Durée de la concertation
La concertation sera ouverte pour une durée de 31 jours, du 26 septembre au 26 octobre 2022 inclus.

Article 5 : Affichage
Durant toute la durée de la concertation, le présent arrêté sera publié par voie d'affichage à l'hôtel d'agglomération et dans les mairies de Sète, Frontignan, Balaruc-les-Bains et Balaruc-le-Vieux.

Article 6 :
Conformément aux dispositions réglementaires, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 :
Une copie du présent arrêté sera adressée à messieurs les Maires des communes précitées.

FOLIO

Article 8 :
Monsieur le Directeur Général des Services de Sète agglopôle méditerranée est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de l'Hérault.

Fait à Frontignan, le 15 septembre 2022

François Commeinhes,
Président

Notifié le :

Annexe : Spécimen de signature

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

AVIS DE CONCERTATION DU PUBLIC

Concertation relative au projet de requalification de la Route Départementale 2 (RD2) en boulevard urbain, de la Gare Routière de Balaruc-le-Vieux au Pôle d'Echange Multimodal de Sète avec l'aménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) entre Balaruc-les-Bains et Sète.

La concertation du public est organisée par Sète agglopôle méditerranée, en application des articles L.103-2 alinéa 3° et suivants et R103-1 alinéa 2° du Code de l'urbanisme.

La concertation sera ouverte pour une durée de 31 jours, du lundi 26 septembre 2022 au mercredi 26 octobre 2022 inclus.

Le dossier de présentation du projet et un registre permettant de recueillir les observations du public seront mis à disposition du public aux mairies de Sète, Frontignan, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux et au siège de Sète agglopôle méditerranée. Ils pourront être consultés par le public aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le dossier sera également disponible pendant toute la durée de la concertation sur le site internet de Sète agglopôle méditerranée à l'adresse suivante : http://www.agglopole.fr/

Chacun pourra également adresser ses observations

- par voie postale à l'adresse suivante : Sète agglopôle méditerranée, Service Foncier et Projets Urbains, 4 avenue d'aigues 34110 FRONTIGNAN

- ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : concertation.tcsp.rd2@agglopole.fr

A l'issue de la concertation, un bilan sera établi et publié sur le site internet de Sète agglopôle méditerranée.

ATTESTATION DE PARUTION MIDI LIBRE

legale-online.fr
Publiez facilement vos annonces légales en ligne

04 67 07 69 38
contact@legale-online.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM308843, N°185420) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **Midi Libre - 34**

Date de parution : 26/09/2022

Coût de l'annonce :

Parution	279,81 € HT
logo	90,00 € HT
Justificatif(s) additionnel(s)	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	76,52 €
Total TTC :	459,13 €

Fait à Montpellier, le 8 Septembre 2022

Le Gérant

Bernard MAFFRE

Consultation sur www.legale-online.fr, www.actulegales.fr. loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait préjuger de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

L'Agence
L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

SNC L'Agence au capital de 385 000 Euros
Rue du Mas de grille – 34438 Saint Jean de Vedas Cedex
RCS Montpellier – 404 010 209 – CODE APE : 7312Z – SIRET : 404 010 209 00017 – TVA intracommunautaire : FR22404010209

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AVIS PUBLICS

CONCERTATION DEBAT PUBLIC

AVIS DE CONCERTATION DU PUBLIC

CHAQUE JOUR, VOS RUBRIQUES D'ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Vous créez ou faites évoluer votre entreprise

Nous gérons toutes vos formalités et vos publications

Votre service au 04 3000 2020

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution

Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux

LA RAPIDITÉ C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Annonces légales

Vie des sociétés

Ventes aux enchères

SERVICE SPÉCIALISÉ 04 3000 2020

BOOSTEZ VOTRE POUVOIR D'ACHAT

+ DE 4 000 BONS D'ACHAT DE VOS COMMERÇANTS DE PROXIMITÉ

Midi Libre
L'INDEPENDANT
LA DÉPÊCHE
Centre Presse

Exclusivement sur roboischocs.fr

ATTESTATION D'AFFICHAGE

BALARUC LES BAINS
source d'énergies

Balaruc-Les-Bains, le 07 Novembre 2018

SERVICE URBANISME & HABITAT
Affaire suivie par : CANOVAS Blandine
urbanisme@mairie-balaruc-les-bains.fr
04.67.80.92.00

Monsieur Le Président
de Sète Agglopôle Méditerranée
Service Foncier & Projets Urbains
BP 600 – 4 Avenue d'Aigues
34 110 FRONTIGNAN

Vos réf. : Service Foncier& projets urbains
M. DOUILLARD Christophe

Référence à rappeler dans toute correspondance :
SU-AF/ST/BC/FH- N°422.2022

Objet : **Certificat d'Affichage**

Monsieur Le Président,

Comme suite à l'avis de concertation du public organisée par Sète Agglopôle Méditerranée, en application des articles L.103-2 alinéa 3° et suivants et R.103-1 alinéa 2° du Code de l'Urbanisme je vous prie de trouver, ci-joint, le certificat d'affichage concernant le dossier de concertation relative au projet de requalification de la Route Départementale 2 (RD2) en boulevard urbain, de la Gare Routière de Balaruc Le Vieux au Pôle Echange Multimodal de Sète avec l'aménagement d'un Transport en commun en Site Propre (TCSP) entre Balaruc Les Bains et Sète.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Gérard CANOVAS

MAIRIE DE BALARUC LES BAINS * 34540 Hérault *

P.J. : énoncée

Balaruc le Vieux
De la Crique de l'Angle à la Gardiole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE DE BALARUC-LE-VIEUX

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je, soussigné, Norbert CHAPLIN, Maire de Balaruc-le-Vieux certifie avoir fait afficher en continu en mairie de Balaruc-le-Vieux :

A compter du lundi 26 septembre 2022 jusqu'au mercredi 26 octobre 2022 inclus,

L'Avis de concertation du public relatif au projet de requalification de la Route Départementale 2 (RD2) en boulevard urbain, de la Gare Routière de Balaruc-le-Vieux au Pôle d'Echange Multimodal de Sète avec l'aménagement d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) entre Balaruc-les-Bains et Sète.

A Balaruc-le-Vieux, le 27 octobre 2022

Norbert CHAPLIN
Maire

17, Place de la Mairie 34540 Balaruc-Le-Vieux • Tél: 04 67 18 40 00 • Fax: 04 67 18 40 09 • Courriel : mairie@ville-balaruclevieux.fr

COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un TCSP au droit de la RD2 entre Balaruc-le-vieux et le PEM de Sète

Compte-rendu Réunion

Objet : Réunion concessionnaire réseaux

Réseaux secs

28 mars 2022

Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un TCSP au droit de la RD2 entre le PEM de Sète et Balaruc-le-vieux

Réunion du 28/03/2022

INTERVENANTS	REPRESENTANTS		PRESENTS	DIFFUSION
MAITRISE D'OUVRAGE				
Sète Agglopôle Méditerranée – Archipel de Thau	Responsable du bureau d'étude ville de Sète et SAM : GUIGOU Emmanuel VANDEPUTTE Eric	 e.guigou@ville-sete.fr e.vandeputte@agglopole.fr	X	X X
MAITRISE D'ŒUVRE	**REPRESENTANTS**		**PRESENTS**	**DIFFUSION**
INGEROP Conseil et ingénierie (Mandataire) Parc d'activités de l'aéroport 120, impasse Jean-Baptiste Say 34470 PEROLS	EDANE Emmanuel ALLANOS Clémence	emmanuel.edane@ingerop.com clemence.allanos@ingerop.com 06 25 68 17 35	X	X X
ILEX Paysage Urbanisme 7 place Puvis de Chavannes 69006 LYON	VIGNOLLES Isabelle PACIA Julien	isabelle.vignolles@ilex-paysages.com julien.pacia@ilex-paysage.com		X X
Concessionnaires	**REPRESENTANTS**		**PRESENTS**	**DIFFUSION**
ORANGE	TOURNIER Fabrice CASTANY Jérôme	Fabrice.tournier@orange.com 06 42 00 61 96 Jerome.castany@orange.com 06 76 49 39 23	 X	X X
GRDF	RIVIERE Arnaud FAESSER Karine	arnaud.rivière@grdf.com 06 98 03 78 98 karine.faesser@grdf.com 06 69 15 32 36	X X	X X
ENEDIS	GARACH Christian MILHAU Jean-Christophe	christian.garach@enedis.fr 06 48 40 01 12 jean-christophe.milhau@enedis.fr 06 58 79 65 37		X X

Lexique :
MOE : Maître d'œuvre
MOA : Maître d'ouvrage
SAM : Sète Agglopôle Méditerranée
DQP : Dès Que Possible
ICI : Ingérop Conseil et Ingénierie

Indice	Date	Etabli par	Vérifié par	Validé par	Objet
A	07/04/2022	CAS			

1. OBJET DE LA RÉUNION

La réunion a pour objet de présenter aux concessionnaires le contexte de l'opération « Réalisation d'un transport en commun en Site Propre le long de la RD2 » entre Sète et Balaruc-le-vieux, sur le secteur « Entrée de Sète »

Une réunion a eu lieu pour la Gare Routière d'échange multimodale le 02 mars 2021 qui est l'extrémité nord du projet .

2. PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS ET DE LEUR TEMPORALITÉ

2.1. TCSP RD2

L'opération de création d'un transport en commun en site propre (TCSP) consiste en l'aménagement de voies réservées aux bus, par élargissement et modification du profil en travers de la chaussée. Ces infrastructures s'insèrent en amont des carrefours, point de congestion important du tracé.
Cette opération comprend, en plus de la création des voies bus :

- L'aménagement de 8 stations
- L'amélioration du fonctionnement hydraulique de la zone
- La sécurisation des points d'échanges (transformation en carrefour à feux avec traversées piétonnes)
- Des aménagements paysagers

Le secteur concerné est l'entrée de Sète, entre l'échangeur Clémenceau et le canal du Rhône à Sète – sur la RD2.
L'étude est en phase PRO.
L'étude concernant les réseaux a été menée pour le moment à partir des DT, une géodétection complètera les informations récoltées, en particulier au niveau des carrefour où l'infrastructure s'avèrera la plus impactante

Les travaux s'étaleront sur la période 2022 – 2024.

2.2. Gare Routière de Balaruc-le-vieux

Les travaux démarreront en septembre 2022.
Il n'y a pas de dévoiement réseaux nécessaires.

2.3. Principe des dévoiements

Les dévoiements seront nécessaires si :

- Des chambres ou des regards se retrouvent sur le site propre
- Les réseaux ne disposent plus de suffisamment de charge par rapport à l'existant
- **Contrairement aux projet de tramway ou au BHNS de Nîmes, il n'est pas prévu de dévoyer l'ensemble des réseaux présents sous la plateforme du TCSP.**

De manière générale, le projet sera étudié pour avoir le moins d'impact sur les réseaux existants.

2.4. Délais Entrée de Sète

Le projet doit être mis en service mi-2024, les dévoiements devront être réalisés au premier semestre 2023

	Action		
	Date	Concerne	Echéance
3. RELEVÉ DES ÉCHANGES EN RÉUNION			
3.1. **Remarques générales**			
- Le MOE a transmis les plans d'aménagement et réseaux existants en amont de la réunion et les retransmettra avec le compte-rendu. - Le MOA prévoit une campagne de géoréférencemenet pour les réseaux qui ne sont pas en classe A			
3.2. **ELECTRICITE – ENEDIS / RTE**			
- Le concessionnaire a été rencontré à part, voir CR spécifique	28/03/22	MOE Ingérop	Fin du PRO GREM BLV
3.3. **DISTRIBUTION GAZ – GRDF**			
- Les réseaux sont en classe A (MPC) et classe C (MPB) - GRDF indique que les réseaux sont disponibles en open data sur leur site. - Une demande de déplacement d'ouvrage doit être faite par la MOA selon la procédure indique par le concessionnaire - Après la demande, le MOA recevra la demande du charger d'affaire - Plusieurs réseaux de gaz sont impactés par le projet et à dévoyer	28/03/22	MOE Ingérop	PRO TCSP
3.4. **TRANSPORT GAZ – GRT**			
- Pas d'interface avec réseau GRT - Sur balaruc-le-vieux, échange en cours par suite du dépôt du PA	28/03/22	MOE Ingérop	
3.5. **Fibre télécom – Orange / SFR/Complétel**			
- Le concessionnaire précisera la position de ces chambres - Le réseaux est en classe C - Pour Orange, l'interlocuteur est Fabrice Tournier - Le réseau présent au nord de la RD2 doit être dévoyé pour cause de création d'un alignement d'arbre - Orange indique que les directions validant les dévoiements demandent à obtenir l'arrêté de DUP avant de lancer le dévoiement. La prodcédure est en cours de lancement par le MOA, l'arrêté ne pourra être transmis avant la date nécessaire - Orange averti que la demande de coupure de la fibre doit être anticipé de 2 à 3 mois car il s'agit d'un réseau structurant.	28/03/22	Orange	DQP

	Action		
	Date	Concerne	Echéance
4. ORGANISATION POUR LA SUITE DES ECHANGES			
ETAPE 1/ Les concessionnaires ayant des plans plus à jours ou plus précis que ceux des DT doivent les transmettre à Sète Agglopôle Méditerranée . – Les altimétries des réseaux sont nécessaires pour une analyse complète. Le point d'entrée est Emmanuel GUIGOU (copie MOE Clémence ALLANOS)	28/03/22	CONCESSIONNAIRES	
ETAPE 2/ Le MOA va levé les incertitudes sur les réseaux restant en classe B et C .	28/03/22	SAM	

ETAPE 3/ Après analyse des relevés , le MOE transmettra l'analyse fine des impacts qui sera transmise aux concessionnaires pour analyse (1 mois).	28/03/22	MOE	10 jours à réception du plans des réseaux.
ETAPE 4/ étude AVP sur ces dévoiements, faisabilité et coût. Par les concessionnaires - **avant fin mai**	28/03/22	Concessionnaire	
ETAPE 5/ arbitrage dévoiement en COPIL de Sète Agglopôle Méditerranée	28/03/22	MOA	mi-juin 2022

Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un TCSP au droit de la RD2 entre Balaruc-le-vieux et le PEM de Sète

Compte-rendu Réunion

Objet : Réunion concessionnaire réseaux

Réseaux humides

28 mars 2022

Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un TCSP au droit de la RD2 entre le PEM de Sète et Balaruc-le-vieux

Réunion du 28/03/2022

INTERVENANTS	REPRESENTANTS		PRESENTS	DIFFUSION
MAITRISE D'OUVRAGE				
Sète Agglopôle Méditerranée (SAM) – Archipel de Thau	Responsable du bureau d'étude ville de Sète et SAM : GUIGOU Emmanuel VANDEPUTTE Eric	e.guigou@ville-sete.fr e.vandeputte@agglopole.fr	X	X X
MAITRISE D'ŒUVRE	**REPRESENTANTS**		**PRESENTS**	**DIFFUSION**
INGEROP Conseil et ingénierie (Mandataire) Parc d'activités de l'aéroport 120, impasse Jean-Baptiste Say 34470 PEROLS	EDANE Emmanuel ALLANOS Clémence	emmanuel.edane@ingerop.com clemence.allanos@ingerop.com 06 25 68 17 35	X	X X
ILEX Paysage Urbanisme 7 place Puvis de Chavannes 69006 LYON	VIGNOLLES Isabelle PACIA Julien	isabelle.vignolles@ilex-paysages.com julien.pacia@ilex-paysage.com		X X
Concessionnaires	**REPRESENTANTS**		**PRESENTS**	**DIFFUSION**
SUEZ (AEP)	HOURANTIER Florian	florian.hourrantier@suez.com	X	X
Syndicat Bas Languedoc – AEP distribution	COUSTOL GUERRERO	m.coustol@syndicatbalanguedoc.com r.guerrero@cabinet-merlin.fr	X X	X X
Sète Agglopôle Méditerranée – Ville de Sète (AEP Adduction / EU / EP / Fibre)	GALLION Jérémy LUTHRINGER Nathalie MICHELETTI	j.gallion@agglopole.fr 06 77 04 75 75 n.luthringer@agglopole.fr 06 10 55 52 24 a.micheletti@agglopole.fr	X	X X

Lexique :
MOE : Maître d'œuvre
MOA : Maître d'ouvrage
SAM : Sète Agglopôle Méditerranée
DQP : Dès Que Possible
ICI : Ingérop Conseil et Ingénierie

Indice	Date	Etabli par	Vérifié par	Validé par	Objet
A	07/04/2022	CAS			

1. OBJET DE LA RÉUNION

La réunion a pour objet de présenter aux concessionnaires le contexte de l'opération « Réalisation d'un transport en commun en Site Propre le long de la RD2 » entre Sète et Balaruc-le-vieux, sur le secteur « Entrée de Sète »

Une réunion a eu lieu pour la Gare Routière d'échange multimodale le 02 mars 2021 qui est l'extrémité nord du projet .

2. PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS ET DE LEUR TEMPORALITÉ

2.1. TCSP RD2

L'opération de création d'un transport en commun en site propre (TCSP) consiste en l'aménagement de voies réservées aux bus, par élargissement et modification du profil en travers de la chaussée. Ces infrastructures s'insèrent en amont des carrefours, point de congestion important du tracé.
Cette opération comprend, en plus de la création des voies bus :

- L'aménagement de 8 stations
- L'amélioration du fonctionnement hydraulique de la zone
- La sécurisation des points d'échanges (transformation en carrefour à feux avec traversées piétonnes)
- Des aménagements paysagers

Le secteur concerné est l'entrée de Sète, entre l'échangeur Clémenceau et le canal du Rhône à Sète – sur la RD2.
L'étude est en phase PRO.
L'étude concernant les réseaux a été menée pour le moment à partir des DT, une géodétection complètera les informations récoltées, en particulier au niveau des carrefour où l'infrastructure s'avèrera la plus impactante

Les travaux s'étaleront sur la période 2022 – 2024.

2.2. Gare Routière de Balaruc-le-vieux

Les travaux démarreront en septembre 2022.
Il n'y a pas de dévoiement réseaux nécessaires.

2.3. Principe des dévoiements

Les dévoiements seront nécessaires si :

- Des chambres ou des regards se retrouvent sur le site propre
- Les réseaux ne disposent plus de suffisamment de charge par rapport à l'existant
- **Contrairement aux projet de tramway ou au BHNS de Nîmes, il n'est pas prévu de dévoyer l'ensemble des réseaux présents sous la plateforme du TCSP.**

De manière générale, le projet sera étudié pour avoir le moins d'impact sur les réseaux existants.

2.4. Délais Entrée de Sète

Le projet doit être mis en service mi-2024, les dévoiements devront être réalisés au premier semestre 2023

	Action		
	Date	Concerne	Echéance
3. RELEVÉ DES ÉCHANGES EN RÉUNION			
3.1. **Remarques générales**			
- Le MOE a transmis les plans d'aménagement et réseaux existants en amont de la réunion et les retransmettra avec le compte-rendu.			
3.2. **AEP – SEMOP – VEOLIA - SMBT**			
Balaruc-le-vieux : Il est indiqué qu'un réseau de diamètre 700 croise une noue hydraulique sur l'aménagement prévu à Balaruc-le-vieux. Le projet prendra en compte ceci. Vérification hors réunion : la noue est profonde de 60cm et le réseau se trouve à 1m20 (GS). Le concessionnaire doit indiqué s'il souhaite une protection mécanique.	23/02/21	VEOLIA	DQP
Entrée de Sète : Il est constaté la présence de 2 réseaux d'eau potable : - Un réseaux de distribution (Ville de Sète) - Un réseaux d'adduction (SMBT) Véolia est le concessionnaire des 2 réseaux. Concernant l'adduction, les plans récoltés par le MOE ne semblent pas à jour. SMBT transmet les plans réseaux à jour et géoréférencé. Un projet de renouvellement de la conduite d'adduction (fonte grise DN 600) du SMBT existe sur le périmètre projet. Son échéance est 2027. Une organisation doit être trouvée pour coordonner ces travaux (anticipation, mesures conservatoires, ...) -> SMBT doit revenir vers Sète Agglopôle avec des informations. Des impacts existent également sur la conduite de la ville de Sète (gravitaire en béton) .	28/03/22	SMBT	
3.3. **EU – Sète Agglopôle Méditerranée**			
- Réhabilitation des réseaux EU sans tranchée sur l'entrée de Sète réalisé en Septembre 2021 . - Interface forte entre le projet et le poste de refoulement au niveau de la station PEM de Sète Nord . Le MOE indique qu'il n'a pas l'information sur la position sur les tampons et sur l'ouvrage exact : en fonction, le quai pourrait être maintenu en place . Information à transmettre par le service cycle de l'eau.	28/03/22		

- 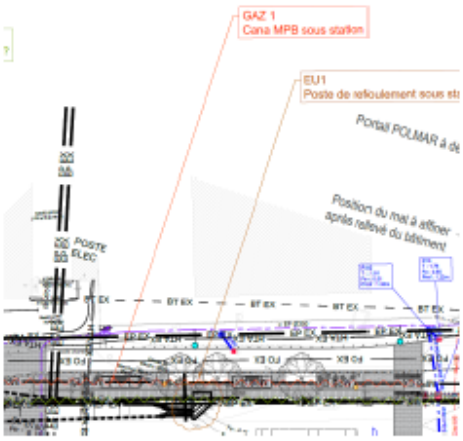			
3.4. **EP – Sète Agglopôle Méditerranée / CD34**			
- Les réseaux EP existant seront réutilisés, une partie des eaux de ruissellement s'y rejetteront. Le ville de Sète indique qu'au niveau de la pointe courte, en face du futur PEM, les réseaux sont au département – interlocuteur M. JAUCH . - Le système de collecte sur le reste du tracé est proche du fonctionnement existant : fossés et nous d'infiltration. DLE en cours de dépôt	28/03/22		

	Action		
	Date	Concerne	Echéance
4. ORGANISATION POUR LA SUITE DES ECHANGES			
ETAPE 1/ Les concessionnaires ayant des plans plus à jours ou plus précis que ceux des DT doivent les transmettre à Sète Agglopôle Méditerranée . – Les altimétries des réseaux sont nécessaires pour une analyse complète. Le point d'entrée est Emmanuel GUIGOU (copie MOE Clémence ALLANOS)	28/03/22	CONCESSIONNAIRES	
ETAPE 2/ Le MOA va levé les incertitudes sur les réseaux restant en classe B et C .	28/03/22	SAM	
ETAPE 3/ Après analyse des relevés , le MOE transmettra l'analyse fine des impacts qui sera transmise aux concessionnaires pour analyse (1 mois).	28/03/22	MOE	10 jours à réception du plans des réseaux.
ETAPE 4/ étude AVP sur ces dévoiements, faisabilité et coût. Par les concessionnaires - avant fin mai	28/03/22	Concessionnaire	
ETAPE 5/ arbitrage dévoiement en COPIL de Sète Agglopôle Méditerranée	28/03/22	MOA	mi-juin 2022

Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un TCSP au droit de la RD2 entre Balaruc-le-vieux et le PEM de Sète

Compte-rendu Réunion

Objet : Interfaces ENEDIS

Date : 22 mars 2022

Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un TCSP au droit de la RD2 entre le PEM de Sète et Balaruc-le-vieux

Informations du CR				Information du projet	
Date réunion :	22/03/22	NB de page :	5	Phase :	PRO
Date rédaction:	24/03/22			Tranche :	TO1

INTERVENANTS	REPRESENTANTS		PRESENTS	DIFFUSION
MAITRISE D'OUVRAGE				
Sète Agglopôle Méditerranée – Archipel de Thau	GUIGOU Emmanuel	e.guigou@ville-sete.fr	X	X
	VANDEPUTTE Eric	e.vandeputte@agglopole.fr		X

MAITRISE D'ŒUVRE	REPRESENTANTS			
INGEROP Conseil et ingénierie (Mandataire) Espace Concorde – Parc d'activités de l'aéroport 120, impasse Jean-Baptiste Say 34470 PEROLS	EDANE Emmanuel	emmanuel.edane@ingerop.com		X
	HAZEBROUCQ Clément	clement.hazebroucq@ingerop.com		X
	ALLANOS Clémence	clemence.allanos@ingerop.com	X	X
ILEX Paysage Urbanisme 7 place Puvis de Chavannes 69006 LYON	VIGNOLLES Isabelle	isabelle.vignolles@ilex-paysages.com		X
	PACIA Julien	julien.pacia@ilex-paysage.com		X

ENEDIS	REPRESENTANTS		PRESENTS	DIFFUSION
	GARACH Christian	christian.garach@enedis.fr	X	X
	RIVEROS Gauthier	gauthier.riveros@edf.fr	X	X
	RIGAUD Olivier	olivier.rigaud@enedis.fr	Distant	X
	OMARI Messaoud	messaoud.omari@enedis.fr	Distant	X
	GELIN Agnes	agnes.gelin@enedis.fr		X
	BAALI Mustapha	mustapha.baali@enedis.fr	X	X
	GAGGIOLI Kevin	kevin.gaggioli@enedis.fr	X	X
	HOMS Nicolas	nicolas.homs@enedis.fr	X	X
	BUISSON Carole	carole-j.buisson@enedis-grdf.fr	Distant	X
	ELGRISHI Frederic	frederic.elgrishi@enedis.fr	Distant	X
	MOLES Xavier	xavier.moles@enedis.fr		X
	RIPPOLL patrice	patrice.rippoll@enedis.fr		X
	LUCAS jacques	jacques.lucas@rte-france.com	Distant	X
	ROCA Romain	romain.rocca@enedis.fr		X

Abréviations :
MOE : Maître d'œuvre
MOA : Maître d'ouvrage
SAM : Sète Agglopôle Méditerranée

DQP : Dès Que Possible
ICI : Ingérop Conseil et Ingénierie

Indice	Date	Etabli par	Vérifié par	Validé par	Objet
A	30/09/2022	CAS	EGU		Première diffusion

B	29/03/2022		CG/JG		Relecture Enedis avant diffusion

Table des matières

1. **Objet de la réunion** 2
2. **Présentation projet TCSP RD2** 2
3. **Accès courant** 3
4. **Accès exceptionnel** 4
5. **Informations sur les travaux prévus par ENEDIS** 5
6. **Infrastructures et réseaux** 6
7. **Suite à donner à la réunion :** 6

1. OBJET DE LA REUNION

Réunion d'échange et de travail autour des interfaces entre les projets du TCSP sur la RD2 et du poste sources ENEDIS à l'entrée de Sète.

Thème particulier :

- Accès des convois exceptionnels au poste avec giration TR HTB/HTA 63 kV
- Accès des agents pour l'exploitation (maintenance et dépannage) normale du poste
- Infrastructures sortant de la zone du poste et utilisation du foncier Enedis
- Interfaces travaux à venir Enedis + TCSP

	ACTIONS		
	Date	Concerne	Echéance
2. PRESENTATION PROJET TCSP RD2			
Voir présentation en annexe : le TCSP prend place le long de la RD2 et a pour objectif de prioriser les bus sur l'axe, ainsi que de créer des cheminements modes doux Des giratoires sont créés pour organiser les mouvements de véhicules avec les routes interceptées. Le giratoire s'inscrit dans l'emprise foncières ENEDIS mais n'a pas d'impact sur l'existant (clôture). L'aménagement concerné est la piste cyclable qui tourne autour du giratoire. Enedis précise que ce poste est l'alimentation stratégique de la totalité de la commune de Sète. Il est alimenté via une coupure d'artère HTB depuis le poste de Balaruc. Le projet nécessite la modification des conditions d'accès au poste ENEDIS. Pour étudier la cession de son foncier, Enedis demande que les conditions compensatoires proposées lui permettent de maintenir de manière similaires à l'existant sont accès et son exploitation.	22/03/22	Tous / information	

	ACTIONS		
	Date	Concerne	Echéance
Situation actuelle : **Situation future :** 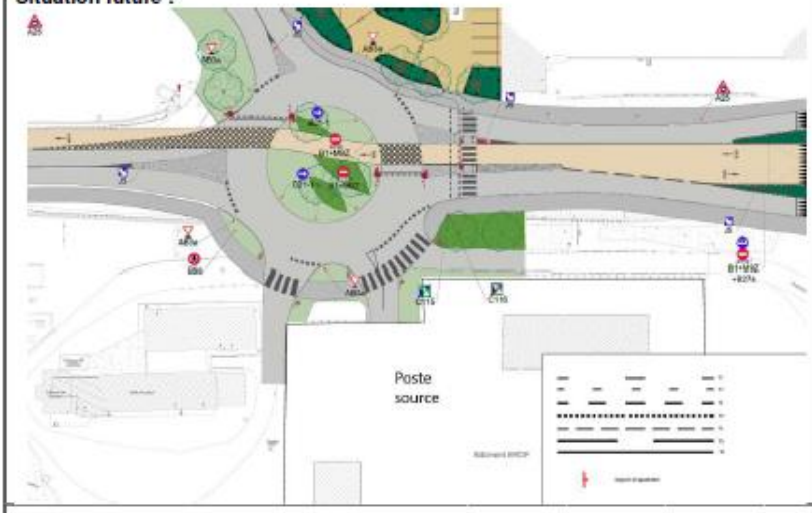			
3. ACCES COURANT			
ENEDIS informe que les véhicules accédant couramment à la zone sont au maximum des camions de 8m de long ; qui doivent pouvoir stationner devant le portail en entrant et en sortant – ~~cause ouverture manuelle du portail~~ (comme précisé lors de la réunion, je ne comprends pas cet argument de la mairie ?). Pour garantir l'accès du personnel en sécurité aux ouvrages électriques. Enedis précise qu'il en va de la sécurité de son personnel mais aussi des tiers avec un risque routier (vélo, voitures …) qui n'existe pas dans la configuration actuelle. Plusieurs accès sont nécessaires pour au moins 3 principales opérations lourde dans l'année (1 entretien annuel par transfo). ENEDIS indique que la suppression de l'aire revêtue devant lui est dommageable car cette zone permet de faire tampon (stationnement de véhicules ou matériel/livraison pour lors d'opérations/travaux).	22/03/22		

	ACTIONS		
	Date	Concerne	Echéance
Après vérification hors réunion, il y a 14m entre la ligne de cédez-le-passage du giratoire et le portail, voir schéma ci-après. 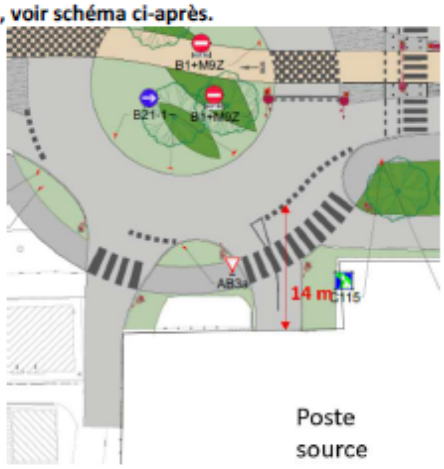 Sète agglopôle indique qu'il est possible de trouver des solutions pour stationner des véhicules de service dans la zone. Enedis demande une présentation des solutions étudiés. La distance limite en direction entrée, entre le portail et le giratoire est de moins de 11 m. En correspondance ces distances entre portail et pistes cyclable sont respectivement de moins de 7 et 5 m sur les plans proposés. Un camion en stationnement en position entrée bloquerait le passage prévu sur cette bande et obligerait une circulation non prévue dans le giratoire. ENEDIS s'inquiète de l'aspect « sécurité » vis-à-vis des cyclistes et demande ce qui est prévu en termes d'aménagement. Ingérop indique qu'il s'agit d'une piste à caractère urbain et qu'il n'est pas envisagé de barrière comme sur le reste de la voie verte qui longe l'étang de Thau. Pour l'heure, un passage piéton est prévu, mais si ENEDIS souhaite, l'aménagement peut être complété d'un stop pour les vélos et de pré-signalisations pour les avertir de la sortie de camion.			
Enedis précise que la modification de sa clôture (ouvrage électrique) n'est pas possible sans démarche administratives complexes. Il n'est également pas possible de la décaler vers l'intérieur du poste (portail compris) sans aménagements complexes (réseau de terre) pour se prémunir des risques électriques (dit proximité électrique).	22/03/22		
4. ACCES EXCEPTIONNEL			
Les convois exceptionnels ont les caractéristiques suivantes : - Largeur roulante : 3m - Largeur totale du convoi : 4m - Hauteur : 5m - Longueur : non indiquée ou non notée en réunion 10 tonnes par essieu. Ces convois interviennent à intervalle irrégulier (10 ans – 20 ans), mais doivent être possible à tout moment. ENEDIS indique que les convois exceptionnels ont un impact sur l'îlot sud-est du giratoire. Cet îlot comporte du mobilier urbain et du bordurage dans le projet actuel.	22/03/22		

	ACTIONS		
	Date	Concerne	Echéance
Sète agglopôle et Ingérop qu'il est possible de trouver des solutions pour rendre cet îlot franchissable et le mobilier de feux et d'éclairage peut-être démontable. Enedis n'est pas favorable à une solution impliquant un besoin particulier pour l'accès à ces ouvrages (comme du démontage de mobilier qui peut évoluer dans le temps, accidents…). Néanmoins la solution peut être envisagée.	22/03/22	SAM / ICI	
ENEDIS va produire deux nouvelles girations de convoi sur les plans d'aménagement (une par le site propre, une par la voie nord de la RD2). Simu - Accès PS SETE-MOD. 6LL_TR3(Enedis a lancé l'études et les résultats sont fournis ci-dessous. Simu - Accès PS SETE - MOD. 6LL - TR - Arrivée d'un TR par voie normale (nord) Simu - Accès PS SETE - MOD. 6LL - TR - Arrivée et départ TR par voie de bus Simu - Accès PS SETE - MOD. 6LL - TR Une analyse pour la recherche d'une solution optimale est nécessaire.	22/03/22	ENEDIS	
A termes, ENEDIS doit se rapprocher de Sète Agglopole – service exploitation de voirie pour définir les conditions d'accès lors des convois d'exceptionnels. Enedis informe que cette opération est réalisée par son prestataire de transport qui fait la demande de convoi aux autorités en responsabilités. Bien souvent l'accès de Sète, spécifique se fait de nuit et encadré par le service de la voirie du département compte tenu des nombreuses fragilités d'ouvrages d'art entre le port de Sète ou Balaruc. Il faudrait que l'info se passe à ce moment-là. Enedis ne peut pas être garant de l'application de procédures spécifiques qui ne sont pas lié à son activitée.	22/03/22		
5. INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX PRÉVUS PAR ENEDIS			

	ACTIONS		
	Date	Concerne	Echéance
Création d'un bâtiment HTA (environ 130m² avec sous-sol), création banc TR313 (et sa grille HTA), création fosse déportée, restructurations des réseaux (HTB, HTA, BT). En PJ le planning ainsi que le plan projet. - Démarrage chantier second semestre 22 - Importantes activités GC en 2023 avec de nombreuses rotations de poids lourds (contrainte de circulation) - Fin de chantier fin 2024 SETE-AG-HT-VEP-G-2020.pdf Planning v2 APS Proejet PS SETE.PDF Selon ENEDIS, il n'est pas envisageable de réaliser les travaux ENEDIS et ceux du giratoire en même temps. De plus, ENEDIS informe qu'il n'est pas possible de décaler nos travaux pour des raisons de renforcement électrique en cours pour l'agglomération de Sète.	22/03/22		
En lien avec les travaux, nouveaux raccordements réseaux prévus sur les parcelles SNCF à l'extérieur de la parcelle – traversée de la RD2. Enedis informe que l'ensemble des départs HTA alimentant la commune de Sète passe dans la multi tubulaire sous la route devant le PS. Il est nécessaire d'étudier si des dévoiements sont à prévoir pour l'exploitation de ces premiers tronçons sensibles.	22/03/22		
6. INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX			
Plan de l'infrastructure réseaux à transmettre par ENEDIS pour étude (non officiel car DT officielles.) ENEDIS ne souhaite pas que le réseau se retrouve sous le futur giratoire, bien que le réseau actuel ne soit pas directement impacté par le projet (charge suffisante car giratoire réhaussé).	22/03/22	ENEDIS	
Demande de déplacement d'ouvrage à rédiger par SAM afin d'enclencher le processus de dévoiement de réseau HTA. Une étude sera à mener par Enedis (BERE + MOA) afin de dimensionner les ouvrages réseaux à construire (multi tubulaires ...) de manière à pouvoir garantir les nouveaux raccordements au PS sans dégrader les nouveaux aménagements du TCSP. Enedis précise qu'il s'agit de premiers tronçons (point stratégique/source) et qu'une attention particulière doit être porté » pour garantir la qualité de l'alimentation de la commune de Sète. Les dévoiements sont à étudier sur l'ensembles des aménagements du TCSP et en particuliers au niveaux des ronds-points.	22/03/22	SAM	
7. SUITE À DONNER À LA RÉUNION :			
- Ingérop transmet plan d'aménagement / d'impacts réseaux - ENEDIS transmet plan des réseaux et informations supplémentaires sur planning travaux - BRIPS : planning travaux et plans interne au PS. Plan girations MAJ transmis dans ce CR. - MOA-HTA : plan des réseaux - SAM procède à la demande de déplacement d'ouvrage - Réunion d'avancement à programmer avant fin mai - A ce jour, ENEDIS a bien conscience de l'enjeu de ce giratoire et précise que les plans ne peuvent pas être validés en l'état pour les raisons évoqués ci-dessus. - ENEDIS émet également une crainte sur la viabilité de l'accès aux installations SNCF (bâtiments + sous-station). Le nouveau projet semble forcer une circulation réduite (qui passerait en double sens) à proximité de la clôture électrique ENEDIS. Ceci génère un risque un risque d'endommagement et de sécurité du poste.	22/03/22		

	ACTIONS		
	Date	Concerne	Echéance
- Un échange entre exploitant ENDIS + SNCF provoqué dans le cadre de ce projet sera nécessaire pour garantir l'exploitation des sites et la cohérence vis-à-vis de la servitude de passage actuelle. -			

COURRIERS INSTITUTIONNELS

Sète agglopôle Méditerranée
Service Foncier et Projets Urbains
4 avenue d'Aigues
34110 FRONTIGNAN

Sète, le 25 octobre 2022

Contribution de la Ville de Sète à la concertation publique autour du projet de requalification de la RD2 en boulevard urbain

Sète agglopôle Méditerranée porte un projet de requalification de la RD2 en boulevard urbain de la gare routière de Balaruc-le-Vieux au Pôle d'échanges multimodal de Sète comprenant l'aménagement d'un transport en commun en site propre TCSP entre Balaruc-les-Bains et Sète. Ce projet est soumis à concertation du public du 26 septembre au 26 octobre inclus.

La Ville de Sète tient à saluer la mise en œuvre de ce projet qui va considérablement fluidifier cet axe de circulation majeur, renforcer l'attractivité des transports en commun et encourager la pratique du vélo.

Cet aménagement aura un effet positif pour la population sétoise car il va permettre de désengorger cette entrée de ville et d'améliorer son aspect paysager. Il va également considérablement renforcer l'attractivité des transports en commun grâce à la mise en place d'une liaison à haute fréquence entre le PEM de Sète et le futur PEM de Balaruc-le-Vieux, ce qui permettra de diminuer considérablement le temps de parcours.

La mise en place du Transport en commun en site propre (TCSP) va coïncider avec le renforcement des liaisons vers les communes du nord du bassin de Thau favorisant la cohésion du territoire et la réduction des modes de transport individuels.

Le réaménagement de la voie ferrée en voie verte en parallèle du projet contribuera également à renforcer la circulation piétonne et cyclable au détriment de la circulation automobile, ce qui contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En ceci, ce projet est conforme au Plan de déplacement urbain 2020-2030 (PDU) et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) portés par Sète agglopôle Méditerranée mais également au PLU de Sète dont l'une des orientations est d'organiser les déplacements pour limiter les nuisances et mettre en valeur de la ville.

La Ville de Sète est donc favorable à la réalisation de ce projet. Elle réaffirme également sa volonté de voir se réaliser un carrefour giratoire au niveau du quartier de la Pointe-Courte desservant également l'accès nord du PEM de Sète. Outre de fluidifier considérablement l'accès à la gare de Sète, cet aménagement sécurisera l'accès au quartier pour les véhicules et sa desserte par les transports en commun.

ville de sète

BALARUC LES BAINS
source d'énergies

Balaruc-Les-Bains, le 21 octobre 2022

PÔLE RESSOURCES & PARTENARIATS
Service Urbanisme et Habitat
Affaire suivie par : David CANATO
urbanisme@mairie-balaruc-les-bains.fr
04.67.80.92.00

Sète Agglopôle Méditerranée
4 avenue d'Aigues
BP 600
34 110 FRONTIGNAN

A l'attention de Monsieur le Président

Référence à rappeler dans toute correspondance :
SUH-GC/ST/BC-DC n°411-2022

Objet : Réalisation d'un TCSP sur la RD2 commune de Balaruc-les-Bains

Monsieur le Président,

Le 18 octobre 2022, vos services sont venus présenter aux riverains les aménagements prévus, dans le cadre de la réalisation du projet de TCSP, sur la commune de Balaruc-les-Bains.

A ce titre, je tenais à vous confirmer le souhait de la municipalité que soit maintenu, en entrée de ville, le rond-point dit « de la Mane ».

Ce dernier, qui marque l'entrée de la commune, a fait l'objet d'un aménagement très récent. Il permet également de fluidifier la circulation, limiter la vitesse en entrée d'agglomération et permettra, dans l'avenir, de desservir la presqu'île de Balaruc-les-Bains.

Le service urbanisme et habitat de la commune reste à votre disposition pour tout complément d'information éventuel.

Certain de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Gérard CANOVAS

MAIRIE DE BALARUC LES BAINS 34540 Hérault